

MINISTRE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU  
DEVELOPPEMENT

CABINET

SECRETARIAT PERMANENT DE L'INITIATIVE POUR LA  
TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES  
(SP/ITIE)

BURKINA FASO

Unité- Progrès- Justice

# PLAN D'ACTION DE L'ITIE-BF

## 2020-2022



*Adopté par le Groupe multipartite le 09 juin 2020*

## TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	3
INTRODUCTION .....	5
I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU SECTEUR MINIER EN 2019.....	5
1.1 Politique minière .....	5
1.2 Les résultats de l'activité minière.....	11
II. RAPPEL DES ACQUIS ET DES INSUFFISANCES DE L'ANNEE 2019 .....	12
2.1 Acquis de l'ITIE-BF.....	12
2.1.1 Le bon fonctionnement du groupe multipartite (GMP) ou Comité de Pilotage.....	12
2.1.2 La production régulière des rapports sur les flux de paiements .....	12
2.1.3 La publication et la dissémination des rapports dans les régions du Burkina Faso.....	12
2.1.4 Le renforcement du débat public sur le secteur minier.....	13
2.2 Insuffisances de l'ITIE-BF.....	13
2.2.1 Les difficultés liées au financement et à l'exécution du budget de l'ITIE.....	13
2.2.2 L'absence de données spécifiques dans le secteur minier .....	13
2.3 Défis.....	13
2.3.1 L'autonomie financière et administrative de l'ITIE-BF.....	13
2.3.2 Le recrutement de l'administrateur dans les meilleurs délais.....	14
2.3.3 L'amélioration de la mise en œuvre des recommandations.....	14
2.3.4 Le renforcement des capacités des parties prenantes.....	14
2.3.5 La constitution d'une base de données.....	14
2.3.6 La divulgation systématique.....	14
III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	14
3.1 L'implication du GMP dans la mise en œuvre de la Norme ITIE au BF.....	14
3.2 L'attribution des titres miniers et autorisations.....	14
3.3 Le suivi de la production.....	14
3.4 La collecte des revenus.....	15
3.5 La répartition des revenus.....	15
3.6 La contribution sociale et économique.....	15
3.7 Les résultats et l'impact.....	15
IV. ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE.....	15
4.1 Le suivi par le groupe multipartite ou Comité de Pilotage.....	15
4.2 Le cadre légal et institutionnel.....	15
4.3 La recherche et la production.....	16
4.4 La collecte des revenus.....	16
4.5 L'affectation des revenus.....	16
4.6 Les dépenses sociales et économiques.....	16
4.7 Les résultats et l'impact.....	16
V. OBJECTIFS POURSUIVIS .....	16
VI. RESULTATS ENVISAGES.....	17
VII.COUT ET FINANCEMENT .....	17
7.1 Le coût du plan d'action 2020-2022 .....	17
7.2 Le financement du plan d'action .....	18
VIII.DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION.....	18
8.1 Le mécanisme de mise en œuvre .....	18
8.2 Le mécanisme de suivi-évaluation.....	18
IX. HYPOTHESES ET RISQUES .....	19
9.1 Les hypothèses .....	19
9.2 Les risques .....	19
9.3 Les mesures d'atténuation des risques .....	19
CONCLUSION .....	20
ANNEXE 1 : MATRICE DE PROGRAMMATION DES ACTIVITES.....	I
ANNEXE 2 : NOTE SUR L'ELABORATION DU PLAN D'ACTION 2020-2022.....	XXX
ANNEXE 3 : STRUCTURES CONSULTEES .....	XXXIII
ANNEXE 4 : EQUIPE DE REDACTION.....	XXXV

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Evolution de la production d'or au BURKINA FASO .....	12
Tableau 2 : Résultats souhaités .....	17
Tableau 3 : Répartition des coûts par axe .....	17
Tableau 4 : Répartition du financement du plan d'action .....	18

## SIGLES ET ABREVIATIONS

ABSM	Alliance Burkinabè des fournisseurs de Biens et Services Miniers
AFEMIB	Association des Femmes du Secteur Minier du Burkina
AJB	Association des Journalistes du Burkina
AJM	Association des Journalistes du secteur minier
AMBF	Association des Municipalités du Burkina Faso
AN	Assemblée Nationale
APBEF	Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers
ARBF	Association des Régions du Burkina Faso
ASCE-LC	Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BNAF	Brigade Nationale Anti-Fraude de l'Or
BUMIGEB	Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina
BUNEE	Bureau National des Evaluations Environnementales
CC	Cour des Comptes
CECI	Centre canadien d'Etudes et de Coopération Internationale
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGD	Centre pour la Gouvernance Démocratique
CMB	Chambre des Mines du Burkina
CNT	Conseil National de la Transition
CONAPEM	Coordination Nationale des Petites et Moyennes Entreprises Minières
CP	Comité de pilotage
CSPS	Centre de Santé et Promotion Sociale
DGCM	Direction Générale du Cadastre Minier
DGC	Direction Générale des Carrières
DGD	Direction Générale des Douanes
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGI	Direction générale des Impôts
DGMG	Direction Générale des Mines et de la Géologie
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
GMP	Groupe Multipartite
IFU	Identifiant Fiscal Unique
IGF	Inspection Générale des Finances
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
JO	Journal Officiel
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MEEVCC	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
ME	Ministère de l'Energie
MMC	Ministère des Mines et des Carrières
ORCADE	Organisation pour le Renforcement des Capacités en Développement
OSC	Organisation de la Société Civile

PADSEM	Programme d'Appui au Développement du Secteur Minier
PASIE	Projet d'Amélioration de la Surveillance des Industries Extractives
PCQVP	Publiez Ce Que Vous Payez
PE	Propriété Effective
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PM	Premier Ministère
PPP	Partenariat Public-Privé
PS	Percepteur Spécialisé
RAJ	Réseau Afrique Jeunesse
RENLAC	Réseau National de Lutte Anti-corruption
RSE	Responsabilité Sociale des Entreprises
SEPB	Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina
SINTAX	Système Informatisé de Taxation
SONABEL	Société Nationale Burkinabè d'Electricité
SP/SAMAO	Secrétariat Permanent du Salon des Activités Minières
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

## **INTRODUCTION**

Le Burkina Faso a adhéré en 2008 à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) perçue comme une initiative internationale de bonne gouvernance dans le secteur des industries extractives. Cette décision d'adhérer à l'ITIE a pour objectif d'œuvrer efficacement pour que l'exploitation des ressources minières contribue au développement du pays et à la réduction de la pauvreté. Elle vise également à garantir un maximum de transparence dans la gestion des ressources minières ainsi qu'une meilleure communication entre les différents intervenants du secteur minier.

Suite au processus de validation de l'ITIE-BF effectué au cours de l'année 2017, le Burkina Faso a été classé au rang des pays ayant réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE. Une autre validation a eu lieu en 2019 et a permis de classer le Burkina Faso parmi les pays ayant réalisé des progrès significatifs avec améliorations dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016.

Depuis douze (12) ans le groupe tripartite composé de la société civile, de l'administration et des sociétés minières met en œuvre le processus ITIE dont le champ prend en compte toute la chaîne de valeurs des industries extractives. Ce processus comprend :

- la publication des conventions, titres miniers et autorisations ;
- le suivi et la publication des quantités de production ;
- la publication des paiements, taxes, impôts et redevances ;
- l'utilisation des recettes provenant de l'industrie extractive ;
- la publication de la contribution sociale et économique à travers la protection environnementale et l'amélioration des conditions sociales sur les sites miniers, les investissements durables réalisés au profit des générations futures.

Pour accroître la transparence dans le secteur minier du Burkina Faso à travers la mise en œuvre de l'ITIE, le Comité de Pilotage s'est doté d'un plan d'action 2020-2022. Ce plan d'action, élaboré suivant les directives de la Norme ITIE 2019 avec ses nouvelles exigences, intègre les priorités nationales en matière de gestion du secteur extractif contenues dans le Plan national de développement économique et social (PNDES), la politique sectorielle des mines et du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO)<sup>1</sup>. Ce plan d'action prend aussi en compte des activités extraites des plans d'action sectoriels des structures étatiques, des sociétés minières et OSC impliquées dans le domaine des industries extractives.

## **I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU SECTEUR MINIER EN 2019**

### **I.1 Politique minière**

Le secteur minier au Burkina Faso est considéré comme l'un des plus dynamiques de l'Afrique de l'Ouest. En raison de ses performances au cours des dernières années, le Burkina Faso, en plus d'être un pays agricole, possède un important potentiel minier, réparti sur l'ensemble du territoire.

Les principales ressources sont l'or, le zinc, le cuivre, le manganèse, le phosphate et les calcaires. Des indices de diamant, bauxite, nickel et vanadium ont été répertoriés dans des

---

<sup>1</sup> Le plan d'action 2019-2021 du partenariat gouvernement ouvert comporte 11 engagements dont un relatif au renforcement de la transparence dans le secteur extractif (engagement 3) au Burkina Faso. Voir le plan d'action national 2019-2021 du PARTENARIAT POUR UN GOUVERNEMENT OUVERT.

formations géologiques diverses. Cependant, l'or reste le minéral le plus exploité au Burkina Faso.

Le développement du secteur minier a été accéléré par les réformes incitatives (code minier 2003, ouverture de la recherche minière au secteur privé), l'intensification des investissements et l'ouverture des mines industrielles.

Cependant, la contribution du secteur au développement socio-économique durable du Burkina Faso en général et plus particulièrement des populations riveraines des zones minières reste en deçà des attentes.

Dans le but de renforcer l'impact des mines et des carrières dans l'économie nationale pour en faire un véritable levier de développement économique et social, il a été créé un Ministère plein en charge des mines et carrières en février 2017.

Dans le cadre du Plan national de développement économique et social (PNDES), le Gouvernement a adopté la Politique de « Transformations Industrielles et Artisanales (TIA) » avec la participation du Ministère des mines et des carrières (MMC), le Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat (MCIA) et le Ministère de l'énergie (ME).

Sur le fondement de l'axe 3 du PNDES, le MMC a adopté la stratégie des mines et des carrières (SMC) pour la période 2017 - 2026 assortie d'un plan d'action pour la période 2018-2020.

La vision du Gouvernement dans le domaine des mines et des carrières est : « à l'horizon 2026, le secteur des mines et des carrières est compétitif et constitue un levier de développement socio-économique durable du Burkina Faso ».

L'objectif stratégique est : « développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents ».

La SMC s'appuie sur deux orientations stratégiques que sont : (i) créer les conditions favorables à la recherche et à l'exploitation rationnelle et durable des ressources minérales et (ii) accroître les retombées de l'exploitation des substances minérales pour un développement durable du Burkina Faso.

Les effets attendus de la SMC à l'horizon 2026 sont:

- augmenter la part des industries extractives dans le PIB de 7,9% en 2015 à 12% à l'horizon 2026 ;
- augmenter la proportion des achats locaux dans la consommation des industries extractives de moins de 14% en 2015 à 30% en 2026 ;
- augmenter le montant des investissements locaux réalisés par l'industrie minière de 2 milliards de francs CFA en 2015 à 10 milliards de francs CFA en 2017 et en moyenne chaque année jusqu'en 2026 ;
- augmenter le nombre d'emplois directs créés par le secteur minier de moins de 10 000 en 2015 à 20 000 en 2026.

Le secteur extractif au Burkina Faso est régi par trois principales lois. Il s'agit de :

1. la loi n° 036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant Code minier du Burkina Faso ;

2. la loi n° 028-2017/AN du 18 mai 2017 portant organisation de la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses au Burkina Faso ;
3. la loi n°051-2017/AN du 23 novembre 2017 portant fixation du régime des substances explosives à usage civil au Burkina Faso.

Pour une mise en œuvre de ces lois, des textes règlementaires ont été prévus. Les lignes qui suivent font le point de l'adoption de ces textes.

Pour la mise en œuvre du **Code minier**, les décrets ci-après ont été adoptés :

1. décret n° 2017-0024/PRES/PM/MEMC/MINEFID/MATDSI du 23 janvier 2017 portant organisation, fonctionnement et modalités de perception du Fonds minier de développement local ;
2. décret n° 2017-0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations ;
3. décret n° 2017-0023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017 portant fixation des taxes et redevances minières ;
4. décret n° 2017-0035/PRES/PM/MEMC/MINEFID/MCIA/MATDSI/MJFIP/MFPTPS/MEEVCC du 26 janvier 2017 portant adoption d'un modèle-type de convention minière ;
5. décret n° 2017-0068/PRES/PM/MEMC/MEEVCC/MINEFID/MATDSI du 15 février 2017 portant organisation, fonctionnement et modalités de perception des ressources du Fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine ;
6. décret n° 2017-0047/PRES/PM/MEMC/MINEFID/MEEVCC/MATDSI du 01 février 2017 portant organisation, fonctionnement et modalités de perception des ressources du Fonds de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés ;
7. décret n° 2017-0034/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 26 janvier 2017 portant organisation, fonctionnement et modalités de perception du Fonds de financement de la recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre ;
8. décret n° 2018-0546/PRES/PM/MMC/MINEFID/MJDHPC du 29 juin 2018 portant fixation du barème des transactions applicables aux infractions commises en application du Code minier ;
9. décret n° 2018-0232/PRE/PM/MMC du 26 mars 2018 portant définition des niveaux de production des exploitations semi-mécanisées et des exploitations industrielles de petite mine.

A ces décrets, se sont ajoutés plusieurs arrêtés visant également à assurer une bonne application du Code minier. Il s'agit de :

1. l'arrêté interministériel n° 17-028/MMC/MINEFID/MATD du 29 décembre 2017 portant création, composition, attributions et fonctionnement du Comité Communal de Suivi de l'utilisation du Fonds Minier de Développement Local ;
2. l'arrêté interministériel n° 17-027/MMC/MINEFID/MATD du 29 décembre 2017 portant création, composition, attributions et fonctionnement du comité national de suivi

de la collecte, de la répartition et de l'utilisation du Fonds Minier de Développement Local ;

3. l'arrêté conjoint n° 17-026/MMC/MINEFID du 29 décembre 2017 portant fixation des frais de session des membres des comités de suivi de l'utilisation du Fonds Minier de Développement Local ;

4. l'arrêté n° 2018-022/MMC/SG du 9 février 2018 portant fixation des conditions d'exécution des travaux issus des quotas de sondages miniers et d'analyses de laboratoires des titulaires des permis de recherche et d'exploitation confiés au Service Géologique National ;

5. l'arrêté n° 2018-024/MMC/SG du 9 février 2018 portant création et modalité de gestion de zones réservées à l'Etat ;

6. l'arrêté n° 2018-023/MMC/CAB/BNAF du 9 février 2018 portant délégation de pouvoir en matière de transaction ;

7. l'arrêté interministériel n° 2018-009/MMC/MINEFID/MATD du 30 mars 2018 portant modalités de répartition des taxes superficielles au profit des collectivités territoriales ;

8. l'arrêté conjoint n°2018-007/MMC/MINEFID du 21 mars 2018 portant répartition des pénalités sur les taxes et redevances minières ;

9. l'arrêté interministériel n° 2018-008/MMC/MINEFID/MESRSI du 23 mars 2018 portant détermination des structures bénéficiaires et la nature des appuis au titre du Fonds de financement de la recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre ;

10. l'arrêté conjoint n°2018-021/MMC/SG du 09 février 2018 portant conditions de renouvellement exceptionnel d'un permis de recherche ;

11. l'arrêté n° 2018-019/MMC/MEEVCC du 20 juin 2018 portant adoption de modèles-types de cahiers de charges applicables aux détenteurs de permis d'exploitation semi-mécanisée et d'autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines ;

12. l'arrêté n° 2018-018/MMC/MEEVCC du 20 juin 2018 portant adoption de modèles-types de cahiers de charges applicables aux détenteurs d'autorisations d'exploitation artisanale et semi-mécanisée de substances de carrières ;

13. l'arrêté n° 2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ;

14. l'arrêté n° 2018-219/MMC/SG/DGC du 03 octobre 2018 portant institution d'une déclaration mensuelle de la production industrielle des substances de carrières ;

15. l'arrêté n° 2018-220/MMC/SG du 03 octobre 2018 portant détermination de la nature, du volume minimum des travaux et du montant des dépenses minimales annuelles au kilomètre carré en phase de recherche minière ;

16. l'arrêté n° 2019-002/MMC/MINEFID/MCIA du 26 mars 2019 portant conditions d'importation et d'exportation d'échantillons géologiques au Burkina Faso ;

17. l'arrêté interministériel n° 2019-554/MEEVCC/MMC/MINEFID/

MATDCS du 30 octobre 2019 portant création du Comité technique interministériel d'examen des plans et programmes de réhabilitation et de fermeture des mines et carrières, du Comité interministériel de suivi-contrôle des travaux de réhabilitation et de fermeture des mines et carrières et fixation des conditions de validation, de décaissement, de contrôle des travaux de réhabilitation et détermination des travaux éligibles ;

18. l'arrêté interministériel n° 2019-552/MEEVCC/MMC/MINEFID/

MATDCS du 30 octobre 2019 portant fixation du montant et modalités d'utilisation de la caution de réhabilitation des sites d'exploitation artisanale ;

19. l'arrêté interministériel n° 2019-553/MEEVCC/MMC/MINEFID/

MATDCS/MSECU du 30 octobre 2019 portant détermination de la clé de répartition des ressources du Fonds de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés ;

20. l'arrêté conjoint n° 2019-027/MMC/MINEFID du 31 décembre 2019 portant fixation des conditions d'exportation du concentré de zinc, de détermination de la quantité du concentré de zinc valorisable et de la base de calcul de la redevance proportionnelle applicable.

En ce qui concerne la **loi n° 028-2017/AN du 18 mai 2017 portant organisation de la commercialisation de l'or et autre substances précieuses au Burkina Faso**, les décrets ci-après ont été déjà adoptés :

1. décret n° 2018-0249/PRES/PM/MMC/MINEFID/MCIA du 29 mars 2018 portant conditions d'octroi et de renouvellement d'agrément pour la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses de production artisanale et semi-mécanisée ;

2. décret n° 2018-0967/PRES/PM/MMC/MSECU/MDNAC/MJDHP/MINEFID/

MCIA/MEEVCC du 24 octobre 2018 portant organisation, attributions, composition et fonctionnement de la Brigade nationale anti-fraude de l'or (BNAF) ;

3. décret n° 2018-0968/PRES/PM/MMC/MSECU/MDNAC/MJDHP/MINEFID/

MCIA/MEEVCC du 24 octobre 2018 portant statut des membres de la Brigade nationale anti-fraude de l'or (BNAF);

4. décret n° 2018-0969/PRES/PM/MMC/MINEFID/MCIA du 24 octobre 2018 portant détermination des quantités maximales d'or brut autorisés en possession ou en détention;

5. décret n° 2018-0970/PRES/PM/MMC/MINEFID du 24 octobre 2018 portant conditions de coulée, de pesée et de colisage de l'or produit industriellement et du contrôle de la quantité et de la qualité de l'or et des autres substances précieuses;

6. décret n°2018-1017-PRES/PM/MMC/MINEFID/MEEVCC/MCIA/MATD/

MSECU/MFPTPS du 16 novembre 2018 portant organisation des exploitations artisanales et semi-mécanisées de l'or et des autres substances précieuses.

Quant aux arrêtes adoptés conformément à la **loi n° 028-2017/AN du 18 mai 2017 portant organisation de la commercialisation de l'or et autre substance précieuses au Burkina Faso**, il s'agit de :

1. arrêté n° 2018-023/MMC/CAB/BNAF du 09 février 2018 portant délégation de pouvoir en matière de transaction ;
2. arrêté n° 2018-236/MMC/SG du 12 novembre 2018 portant fixation du contenu des registres de production, d'achat, de vente et d'exportation d'or et des autres substances précieuses au Burkina Faso ;
3. arrêté n° 2019-003/MMC/MINEFID du 26 mars 2019 portant définition des conditions de vente de l'or et des autres substances précieuses saisis ;
4. arrêté interministériel n° 2019-006/MMC/MINEFID/MATDCS/MSECU du 29 mai 2019 portant conditions de délivrance et de retrait de la carte d'artisans miniers.

Enfin, pour ce qui est relatif à la **loi n°051-2017/AN du 23 novembre 2017 portant fixation du régime des substances explosives à usage civil au Burkina Faso**, il y eu un décret récemment adopté en Conseil des ministres.

Il s'agit du décret portant conditions de fabrication, d'importation, d'exportation, de transfert, de transit, de vente, d'achat, de transport, de conservation, stockage et d'emploi des substances explosives à usage civil<sup>2</sup>.

Ces différentes lois visent entre autres :

- la maximisation des recettes publiques ;
- l'amélioration de la gestion des autorisations et titres miniers ;
- une meilleure contribution du secteur minier au développement communautaire;
- la prise en compte des directives des organisations d'intégration régionale en matière de politique minière.

Conformément à ces objectifs, certaines problématiques ont connu des changements profonds tels que :

- les principes de gouvernance ;
- la gestion des autorisations et titres miniers ;
- la fiscalité et autres formes de perceptions ;
- la gestion environnementale des activités minières ;
- la protection de l'intérêt général ;
- le développement local ;
- la répression des infractions et le règlement des litiges.

En matière de principe de gouvernance, des règles de transparence sont clairement inscrites dans les différents textes qui régissent l'activité minière à travers :

- l'affirmation de l'adhésion de l'Etat à toute initiative de bonne gouvernance dans le secteur minier notamment, le Processus de Kimberley et l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (article 6 du code minier) ;

---

<sup>2</sup> <https://www.sidwaya.info/blog/2020/05/06/compte-rendu-des-travaux-du-conseil-des-ministres-du-jeudi-6-mai-2020/>

- l'obligation de publier les contrats miniers ou conventions minières ainsi que certains rapports (Fonds minier de développement local, Fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine) au Journal Officiel et/ou dans les médias (articles 15, 26, 27, 191 du code minier) ;
- l'obligation pour les détenteurs des autorisations et titres miniers de faire des déclarations semestrielles de leurs activités (article 172 du code minier) ;
- l'obligation pour les détenteurs des autorisations et titres miniers de se soumettre aux mécanismes de déclaration des paiements effectués à l'Etat au titre des initiatives de bonne gouvernance auxquelles adhère le Burkina Faso;
- la production d'un rapport annuel sur l'état de la fraude, à la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses (article 66 de la loi n° 028-2017/AN du 18 mai 2017 portant organisation de la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses au Burkina Faso);
- la publication annuelle de la liste des conventions minières, autorisations d'exploitation et agréments (article 66 de la loi n° 028-2017/AN du 18 mai 2017 portant organisation de la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses au Burkina Faso).

L'adhésion du Burkina Faso au Partenariat pour un gouvernement ouvert en décembre 2016 oblige le gouvernement à rendre compte de sa gestion et permet ainsi aux citoyens, à la société civile et aux entreprises de participer au processus décisionnel du gouvernement. Cela contribue à promouvoir la transparence dans la gestion des affaires publiques.

## **I.2 Résultats de l'activité minière**

Les résultats de l'activité minière au Burkina Faso en 2019 se présentent dans les lignes qui suivent.

Le nombre d'emplois directs et indirects dans les industries extractives a enregistré **51 631 emplois** contre **43 606** en 2018, soit une augmentation de **8 025 emplois**. Les emplois directs dans l'activité extractive sont estimés à **14 396** contre **10 656** en 2018 soit plus de **3740 emplois** créé.

Aussi, au cours de la même année il y a eu 594 titres miniers et autorisations valides dont :

- 438 permis de recherche ;
- 26 permis d'exploitation industrielle de grandes mines ;
- 26 permis d'exploitation semi-mécanisée de substances de mines ;
- 28 autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines ;
- 76 autorisations d'exploitation industrielle des substances de carrières.

La production de l'or a atteint **50,302 tonnes** en 2019 contre **52,94 tonnes** en 2018, soit une régression de **4,98%**. La production minière industrielle de l'or du Burkina Faso a évolué ainsi qu'il suit :

Tableau 1: Evolution de la production d'or au BURKINA FASO

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Production en tonnes	30,2	32,6	32,9	36,5	36,3	38,12	45,58	52,94	50,3
Variation en %	-	8,10%	0,90%	10,90%	-0,50%	5%	19,57%	16,14%	-4,98%

Source : DGMG, 2020

Quant à la production industrielle de zinc, elle s'élève à **211 243,8 tonnes** contre **165 100 tonnes** en 2018 soit un taux d'accroissement de **27,95%**.

De même, la production artisanale d'or enregistrée est estimée à **258,6 Kilogrammes** contre **307,516 Kilogrammes** en 2018, soit une baisse de **15,91%**. Pour ce qui concerne la production industrielle des substances de carrières, elle s'élève à **707 954 mètres cubes** contre **682 565 mètres cubes** en 2018 soit une hausse de **3,72%**.

En somme, le secteur minier a contribué pour 252 milliards 62 millions au budget de l'Etat et pour 13,13 % au PIB du Burkina Faso.

## II. RAPPEL DES ACQUIS ET DES INSUFFISANCES DE L'ANNEE 2019

### 2.1 Acquis de l'ITIE-BF

La mise en œuvre de l'ITIE a permis au groupe multipartite d'enranger des acquis dans le cadre de la gouvernance du secteur minier.

#### 2.1.1 Fonctionnement du groupe multipartite (GMP) ou Comité de Pilotage

Le groupe multipartite a fonctionné de façon optimale en tenant quatre (04) sessions ordinaires et quatre (04) sessions extraordinaires. Ces sessions ont permis d'adopter entre autre :

- le rapport de cadrage ITIE 2017 ;
- le rapport d'avancement 2018 ;
- le plan d'action 2019-2021 ;
- la révision du règlement intérieur du Comité de pilotage de l'ITIE-BF ;
- le rapport d'auto-validation ;
- la définition de la déclaration par projet au Burkina Faso;
- les termes de référence (TDR) pour l'élaboration des rapports ITIE 2018 et 2019.

#### 2.1.2 Production régulière des rapports sur les flux de paiements

Le rapport sur les flux de paiements et des recettes portant sur l'année 2017 a été élaboré et publié en 2019. C'est le 9<sup>ème</sup> rapport ITIE du Burkina Faso.

#### 2.1.3 Publication et dissémination des rapports dans les régions du Burkina Faso

Le 9<sup>ème</sup> rapport ITIE 2017 n'a pas pu être disséminé dans les communes minières à cause du contexte d'insécurité. Néanmoins, le rapport a été ventilé aux comités locaux, aux universités, ainsi qu'aux administrations publiques, aux sociétés minières, à l'Assemblée

Nationale et aux partenaires techniques et financiers. En outre, le rapport a été disséminé durant la SAMAO et lors de la fête de l'indépendance du 11 décembre.

Le rapport ITIE 2017 a été publié sur le site web de l'ITIE-BF.

#### ***2.1.4 Renforcement du débat public sur le secteur minier***

Le rapport ITIE 2017 a fait l'objet de débats publics au cours des expositions de la SAMAO et du 11 décembre.

De même, les différents documents publiés sur le site web de l'ITIE-BF<sup>3</sup>, la mise en ligne de la plateforme de données ouvertes sur le secteur extractif<sup>4</sup>, la formation des journalistes sur la propriété effective et les activités du collège de la société civile ont contribué activement à alimenter le débat public.

### **2.2 Insuffisances de l'ITIE-BF**

Malgré les progrès réalisés, l'ITIE Burkina Faso connaît certaines insuffisances.

#### ***2.2.1 Difficultés liées au financement et à l'exécution du budget de l'ITIE***

L'ITIE a rencontré des difficultés de passation du marché relatif au recrutement de l'administrateur indépendant. En effet, les offres reçues par la commission d'attribution des marchés ont été déclarées infructueuses. De ce fait, le rapport ITIE 2018 n'a pas été élaboré.

La dissémination du rapport ITIE 2017 n'a pas pu se tenir dans les communes minières du fait du contexte sécuritaire lié aux attaques terroristes.

La dotation de l'Etat au profit du SP-ITIE n'a pas été entièrement débloquée du fait des mouvements sociaux que le MINEFID a connu au cours du premier trimestre de l'année 2019.

#### ***2.2.2 Absence de données spécifiques dans le secteur minier***

Certaines données relatives aux sous-traitants dans le secteur minier, à l'exploitation artisanale des substances de mine et à la gestion des revenus miniers dans les collectivités territoriales font défaut. Cette absence ne permet pas d'appréhender toute la dimension du secteur minier burkinabè.

### **2.3 Défis**

Pour mettre en œuvre de façon optimale la norme ITIE, un certain nombre de défis doivent être relevés par l'ITIE Burkina Faso sur la période 2020-2022. Ce sont :

#### ***2.3.1 Autonomie financière et administrative de l'ITIE-BF***

Pour une mise en œuvre efficace des actions de l'ITIE-BF, il serait important d'assurer à court ou moyen terme une autonomie administrative et financière. Une telle autonomie lui permettrait de répondre efficacement aux besoins financiers et de prendre en charge l'exécution de ses activités.

---

<sup>3</sup><http://www.itie-bf.gov.bf/>

<sup>4</sup> <http://www.portail.itie.gov.bf/>

### **2.3.2 Recrutement de l'administrateur dans les meilleurs délais**

Le recrutement de l'administrateur indépendant doit être fait dans les meilleurs délais possibles pour permettre de disposer des rapports ITIE de qualité à temps.

### **2.3.3 Amélioration de la mise en œuvre des recommandations**

Pour une meilleure transparence dans le secteur extractif, une amélioration de la mise en œuvre des recommandations issues des rapports ITIE est nécessaire.

L'atteinte du statut de pays accomplissant des progrès satisfaisants reste le premier défi pour l'année 2020.

### **2.3.4 Renforcement des capacités des parties prenantes**

Compte tenu de l'évolution de la Norme ITIE et des thématiques (déclaration par projet, divulgation systématique, propriété réelle,...) il serait souhaitable de renforcer les capacités des parties prenantes.

### **2.3.5 Constitution d'une base de données**

La constitution d'une base de données spécifique pourrait combler les déficits en matière d'informations sur le secteur minier. Le SP-ITIE fait partie des sources de données fiables dans le secteur minier au regard de sa position dans la mise en œuvre de l'ITIE. A cet effet, la plateforme de données ouvertes doit être actualisée régulièrement.

### **2.3.6 Divulgation systématique**

La divulgation systématique des données permettra de mettre à la disposition de la population des informations actualisées sur le secteur minier. La priorité pour l'année 2020 sera la publication des contrats, de la liste des propriétaires effectifs et des données ouvertes.

## **III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

La transparence étant un aspect fondamental de l'ITIE, sa mise en œuvre sur la période 2020-2022 repose sur sept (07) orientations stratégiques définies par les exigences de l'ITIE et suivant l'ordre de la chaîne de valeurs des industries extractives. Ces différentes orientations prennent en compte aussi les notions de genre et de droits humains.

### **3.1 Implication du GMP dans la mise en œuvre de la Norme ITIE au BF**

Suivant les exigences de la Norme ITIE, un Groupe multipartite fonctionnel associant le gouvernement, les entreprises ainsi que les acteurs de la société civile est mis en place et supervise le processus ITIE au Burkina Faso. La participation de la société civile à ce Groupe multipartite est faite de façon indépendante, active et effective.

### **3.2 Attribution des titres miniers et autorisations**

L'ITIE exige un cadre législatif et réglementaire pour régir le secteur extractif. Cette réglementation, ainsi que le régime fiscal, l'octroi des titres miniers et autorisations, la passation des conventions, la propriété réelle et la participation de l'Etat dans le secteur extractif doivent être divulgués.

### **3.3 Suivi de la production**

La maîtrise du potentiel du secteur extractif par les parties prenantes exige la divulgation d'informations relatives à l'exploration et à la production des ressources minières.

### **3.4 Collecte des revenus**

L'ITIE exige une conciliation exhaustive des paiements des entreprises et des revenus de l'Etat provenant des industries extractives. L'information sur ces paiements peut permettre d'alimenter le débat public sur la gouvernance dans les industries extractives.

### **3.5 Répartition des revenus**

Les informations liées à l'attribution ou à l'affectation des revenus à travers les différents budgets (national ou local) et les dépenses sociales par les entreprises doivent être divulguées.

### **3.6 Contribution sociale et économique**

Les informations qui concernent les dépenses sociales et environnementales doivent faire l'objet de divulgation. Cette divulgation va aider les parties prenantes à bien évaluer l'impact du secteur extractif sur l'environnement et l'économie nationale.

### **3.7 Résultats et l'impact**

La disponibilité des données sur l'industrie extractive doit entraîner une prise de conscience du grand public en ce qui concerne le sens des chiffres publiés et l'utilisation efficace des revenus des ressources. Les résultats et l'impact engagent les parties prenantes à travers les Rapports ITIE et contribuent à alimenter le débat public élargi.

Aussi, les leçons tirées de la mise en œuvre doivent être mises en pratique et les différents écarts expliqués et corrigés. A terme, la mise en œuvre de la Norme ITIE doit se faire sur une base stable et durable.

## **IV. ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE**

La mise en œuvre de l'ITIE sur la période 2020-2022 se fera par vingt-un (21) actions contenant quatre-vingt-quatre(84) activités selon les exigences de l'ITIE tout en suivant l'ordre de la chaîne de valeurs des industries extractives et de sa couverture.

### **4.1 Suivi du groupe multipartite ou Comité de Pilotage**

Il s'agira essentiellement à travers cinq (05) actions, de mener douze (12) activités pour assurer :

- la tenue des rencontres du groupe multipartite ;
- la décentralisation de l'ITIE dans les localités minières ;
- le renforcement des capacités du groupe multipartite de l'ITIE ;
- la mise à jour des règles de gouvernance du groupe multipartite de l'ITIE ;
- le suivi des recommandations dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE.

### **4.2 Cadre légal et institutionnel**

Il s'agira essentiellement à travers quatre (04) actions, de mener onze (11) activités afin d'assurer :

- la publication des conventions minières ;
- le suivi des conventions minières ;
- le renforcement des capacités des acteurs ;
- la création d'un cadre juridique et institutionnel pour la divulgation de la propriété réelle des entreprises.

### **4.3 Recherche et production**

Il s'agira, de mener dix-neuf (19) activités pour la divulgation des activités de recherche et de production ainsi que le renforcement des capacités des acteurs à travers les deux (02) actions suivantes:

- la divulgation des activités de recherche et de la production ;
- le renforcement des capacités des acteurs.

### **4.4 Collecte des revenus**

Il s'agira, à travers les actions relatives à l'amélioration de la qualité du rapport ITIE et du renforcement des capacités des acteurs, de mener huit (08) activités.

### **4.5 Affectation des revenus**

Il s'agira à travers une (01) action, la collecte des informations sur l'utilisation des revenus, de mener deux (02) activités afin de collecter les informations relatives à l'utilisation qui est faite des revenus issus du secteur minier et de les faire connaître aux populations.

### **4.6 Dépenses sociales et économiques**

Il s'agira à travers deux (02) actions, de mener dix-huit (18) activités afin de divulguer les informations relatives à la contribution économique et sociale du secteur minier, à l'amélioration des conditions de vie des populations et d'assurer le renforcement des capacités des acteurs. Ces actions sont :

- la divulgation des informations relatives à la contribution sociale du secteur minier à l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- le renforcement des capacités.

### **4.7 Résultats et impact**

Il s'agira, à travers cinq (05) actions, de mener trente-quatre (34) activités afin d'assurer :

- le renforcement du débat public sur la gestion du secteur minier ;
- la planification et le suivi de la mise en œuvre de l'ITIE ;
- l'organisation de la validation du processus ITIE-BF ;
- le renforcement des capacités des acteurs ;
- la publication à la source des documents d'informations financières.

## **V. OBJECTIFS POURSUIVIS**

L'Objectif global poursuivi par la mise en œuvre de l'ITIE au Burkina Faso est « d'améliorer la gestion des ressources minières afin qu'elles profitent aux populations et contribuent au développement du pays ».

Il est en phase avec les orientations stratégiques qui se déclinent en sept (07) objectifs stratégiques définis en fonction des exigences de l'ITIE. Il s'agit :

- d'assurer le fonctionnement du groupe multipartite ;

- d'améliorer la transparence en matière de gestion des autorisations et titres miniers ;
- de renforcer la transparence à travers le suivi de la production minière ;
- de déterminer la contribution du secteur minier dans la mobilisation des recettes propres de l'Etat ;
- de rendre compte de l'utilisation des revenus ;
- d'améliorer les conditions de vie des populations ;
- de réaliser des progrès dans la mise en œuvre de l'ITIE au BF.

## VI. RESULTATS ENVISAGES

La mise en œuvre du plan d'action permettra d'atteindre des résultats de développement des changements opérés sur la période 2020-2022. Ces résultats se présentent comme suit :

**Tableau 2 : Résultats souhaités**

	<b>Exigence</b>	<b>Résultats attendus</b>
R1	Exigence 1	Le GMP de l'ITIE-Burkina fonctionne de façon optimale
R2	Exigence 2	Les conventions, titres miniers et autorisations sont publiés
R3	Exigence 3	Les quantités de production sont suivies et publiées
R4	Exigence 4	Le suivi des paiements des taxes, impôts et redevances est assuré
R5	Exigence 5	La traçabilité de l'utilisation des recettes provenant de l'industrie extractive est assurée
R6	Exigence 6	Les conditions de vie des populations sont améliorées et l'environnement est protégé
R7	Exigence 7	Les parties prenantes sont engagées dans la gouvernance du secteur extractif

## VII. COUT ET FINANCEMENT

Le plan d'action 2020-2022 nécessite des moyens humains, matériels et financiers.

### **7.1 Coût du plan d'action 2020-2022**

Le plan d'action 2020-2022 a un coût de **5 978 778 150** francs CFA.

La répartition par axe stratégique est présentée selon le tableau ci-après :

**Tableau 3 : Répartition des coûts par axe**

Axes stratégiques	2020	2021	2022	2020-2022
<b>Axe 1 : Implication du GMP dans la mise en œuvre de la Norme au BF</b>	77 195 000	41 000 000	33 500 000	151 695 000
<b>Axe 2 : Attribution des autorisations et titres miniers</b>	169 395 000	62 000 000	75 000 000	306 395 000
<b>Axe 3 : Suivi des titres miniers et autorisation</b>	889 445 655	1 532 574 706	1 207 508 578	3 629 528 939
<b>Axe 4 : Collecte des revenus</b>	229 158 350	14 000 000	14 000 000	257 158 350
<b>Axe 5 : Affectations des revenus</b>	31 000 000	-	-	31 000 000
<b>Axe 6 : Dépenses sociales et économiques</b>	123 955 000	473 200 000	471 100 000	1 068 255 000
<b>Axe 7: Résultats et impacts</b>	222 607 861	181 238 000	130 900 000	534 745 861
<b>TOTAL</b>	<b>1 742 756 866</b>	<b>2 304 012 706</b>	<b>1 932 008 578</b>	<b>5 978 778 150</b>

Source : SP/ITIE-BF, 2020

### **7.2 Financement du plan d'action**

La mise en œuvre du plan d'action 2020-2022 est financé par le budget national avec l'appui financier de divers partenaires techniques et financiers tels que l'ABSM, la Chambre des mines, le CECI, la Banque mondiale, le DANIDA, le DIAKONIA, les Ambassades de France, l'USAID et la société minière NORGOLD.

La répartition du financement du plan d'action est présentée par le tableau suivant:

**Tableau 4 : Répartition du financement du plan d'action**

Bailleurs	2020	2021	2022	2020-2022	Part relative
<b>Etats</b>	1 301 745 655	1 851 674 706	1 539 108 578	4 692 528 939	<b>78%</b>
<b>Autres</b>	441 011 211	452 338 000	392 900 000	1 286 249 211	<b>22%</b>
<b>Total</b>	<b>1 742 756 866</b>	<b>2 304 012 706</b>	<b>1 932 008 578</b>	<b>5 978 778 150</b>	<b>100%</b>

Source : SP/ITIE-BF, 2020

## **VIII. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION**

La mise en œuvre et le suivi du plan d'action se feront à travers un mécanisme tel que mentionnés dans les points ci-dessous.

### **8.1 Mécanisme de mise en œuvre**

La mise en œuvre de chaque tranche annuelle du plan d'action relève de la responsabilité de chaque structure responsable, en l'occurrence le SP-ITIE, les OSC, l'administration publique, la chambre des mines et les sociétés minières. De plus, elle sera assurée à travers les instances de mise en œuvre de l'ITIE.

### **8.2 Mécanisme de suivi-évaluation**

Le suivi sera assuré par le SP-ITIE et le GMP.

Le SP-ITIE produira un rapport d'avancement qui sera soumis au Comité de Pilotage pour amendement et adoption.

## **IX. HYPOTHESES ET RISQUES**

Des hypothèses et des risques pourraient influencer sur l'atteinte des résultats escomptés dans la mise en œuvre du plan d'action.

### **9.1 Hypothèses**

L'atteinte des résultats pourrait être favorisée par des facteurs tels que :

- la volonté politique des autorités du Burkina Faso ;
- la maîtrise des mouvements sociaux ;
- la sécurité dans les zones minières ;
- la forte adhésion des acteurs ;
- la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières au profit de l'ITIE-Burkina Faso.

### **9.2 Risques**

Les risques majeurs susceptibles de compromettre l'atteinte des résultats sont essentiellement :

- la suspension du Burkina Faso au processus ITIE en cas de non satisfaction des mesures correctives à la prochaine validation;
- le contexte sanitaire lié à la pandémie de la maladie à Corona virus qui pourrait contribuer au ralentissement des activités de manière générale ;
- les menaces sécuritaires : le Burkina Faso à l'instar de certains de ses voisins fait face à des attaques terroristes répétées. Ces menaces, si elles ne sont pas contenues, peuvent constituer une entrave à l'activité extractive du pays parce que la majeure partie des sociétés minières sont situées dans les zones menacées par le terrorisme;
- la corruption : la corruption est une gangrène à toute économie. Elle l'est encore davantage pour les activités florissantes comme celle de l'activité minière. Dans le cadre du processus ITIE au Burkina Faso, les autorités se doivent de multiplier les efforts pour son éradication car elle peut plomber les efforts de développement du pays ;
- les conflits entre d'une part les sociétés minières et les artisans miniers et d'autre part les populations riveraines des zones minières et les sociétés minières.

### **9.3 Mesures d'atténuation des risques**

Afin d'atténuer les risques mentionnés ci-dessus, des mesures de mitigation sont proposées :

- satisfaire aux mesures correctives de la validation ;
- renforcer le dispositif sanitaire pour éviter la propagation de la maladie à Corona virus ;
- renforcer les dispositifs sécuritaires dans les zones d'exploitations minières ;
- renforcer les prérogatives de l'ITIE aux fins de lui permettre de mieux influencer les différents acteurs dans la collecte, le traitement et la publication des données ;

- sensibiliser les acteurs intervenant dans la chaîne de valeurs de l'exploitation minière sur la nécessité de développer les canaux de dialogues aux fins d'éviter les conflits.

## **CONCLUSION**

L'option du Gouvernement est de faire du secteur minier, un véritable levier de développement socio-économique durable.

En s'engageant à mettre en œuvre la Norme ITIE, l'Etat montre sa volonté d'assurer la transparence dans la gestion du secteur minier afin d'optimiser les retombées réelles pour les populations. Cet engagement a été renouvelé lors de la 8<sup>ème</sup> conférence mondiale de l'ITIE tenue à Paris et prononcé par le ministre en charge des mines.

La validation de 2019 du processus ITIE-BF a classé le Burkina Faso au rang des pays accomplissant des progrès significatifs avec améliorations considérables. L'atteinte du rang des pays qui accomplissent des progrès satisfaisants peut résulter de la mise en œuvre du présent plan d'action.

## ANNEXE 1 : MATRICE DE PROGRAMMATION DES ACTIVITES

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous- programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable	
				2020				2 0 0	2 2 2	2020	2021	2022				
				T 1	T 2	T 3	T 4	1	2							
1	Axe 1 : Implication du GMP dans la mise en œuvre de la Norme au BF	Exigence 1									77 195 000	41 000 000	33 500 000	151 695 000		
1.1	<u>Objectif 1 :</u> Assurer le fonctionnement du GMP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	77 195 000	41 000 000	33 500 000	151 695 000		
1.1.1	<i>Action 1.1.1 : Tenue des rencontres du GMP</i>		<i>R.1.1: Les rencontres du GMP sont régulièrement tenues</i>								11 000 000	13 000 000	13 000 000	37 000 000		
1.1.1.1	Organiser 4 sessions ordinaires du Comité de Pilotage par an			X	X	X	X	X	X		11 000 000	13 000 000	13 000 000	37 000 000	Budget national	SP-ITIE
1.1.2	<i>Action 1.1.2: Décentralisation de l'ITIE dans les localités minières</i>		<i>R.1.2: L'ITIE est décentralisée dans les localités minières</i>								38 785 000	0	0	38 785 000		

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable		
				2020				20	20	2020	2021	2022					
				T1	T2	T3	T4	1	2								
1.1.2.1	Former les membres des comités locaux sur les aspects environnementaux des activités minières et le genre			X								9 445 000	0	0	9 445 000	USAID	SP-ITIE
1.1.2.2	Former les membres des comités locaux sur la Norme ITIE 2019					X						9 990 000	0	0	9 990 000	USAID	SP-ITIE
1.1.2.3	Former les comités locaux sur la gestion des titres miniers					X						13 350 000	0	0	13 350 000	USAID	SP-ITIE
1.1.2.4	Valider l'étude sur l'état des lieux et les perspectives des comités locaux mis en place dans les communes minières				X							6 000 000	0	0	6 000 000	Budget national	SP-ITIE
1.1.3	<b>Action 1.1.3: Renforcement des capacités du GMP</b>		<b>R.1.3: Les capacités des membres du GMP sont renforcées</b>									19 910 000	13 000 000	13 000 000	45 910 000		
1.1.3.1	Participer aux rencontres internationales de			X	X	X	X	X	X			11 000 000	13 000 000	13 000 000	37 000 000	Budget national	SP-ITIE

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable	
				2020				20	20	2020	2021	2022				
				T1	T2	T3	T4	1	2							
	l'ITIE															
1.1.3.2	Former les membres de l'administration publique sur la Norme ITIE 2019					X					2 580 000	0	0	2 580 000	USAID	SP-ITIE
1.1.3.3	Former les membres des sociétés minières sur la Norme ITIE 2019					X					3 330 000	0	0	3 330 000	USAID	SP-ITIE
1.1.3.4	Former les membres des organisations de la société civile sur la Norme ITIE 2019					X					3 000 000	0	0	3 000 000	USAID	SP-ITIE
1.1.4	<b>Action 1.1.4 : Mise à jour des règles de gouvernance du GMP de l'ITIE</b>		<b>R.1.4: Les règles de gouvernance du GMP de l'ITIE sont mises à jour</b>								1 000 000	8 500 000	1 000 000	10 500 000		
1.1.4.1	Effectuer deux (02) voyages d'études sur la divulgation systématique, la déclaration par projet et la							X			0	7 500 000	0	7 500 000	Budget national	SP-ITIE

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable
				2020				20	20	2020	2021	2022			
				T1	T2	T3	T4	1	2						
	propriété effective														
1.1.4.2	Former les acteurs chargés de remplir les formulaires de déclarations des paiements et des revenus			X	X	X		X	X	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000	Budget national	SP-ITIE
1.1.5	<i>Action 1.1.5 : Suivi des recommandations dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE</i>		<i>R.1.5: Les recommandations dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE sont suivies</i>							6 500 000	6 500 000	6 500 000	19 500 000		
1.1.5.1	Suivre la mise en œuvre des recommandations ITIE			X	X	X	X	X	X	6 500 000	6 500 000	6 500 000	19 500 000	Budget national	SP-ITIE
2	<b>Axe 2 : Attribution des autorisations et titres miniers</b>	<b>Exigence 2</b>								169 395 000	62 000 000	75 000 000	306 395 000		
2.1	<b>Objectif 2.1 : Améliorer la transparence en matière de gestion des autorisations et</b>		-	-	-	-	-	-	-	169 395 000	62 000 000	75 000 000	306 395 000		

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable
				2020				20	20	2020	2021	2022			
				T1	T2	T3	T4	1	2						
	titres miniers														
2.1.1	<i>Action 2.1.1 : Publication des titres miniers et autorisations</i>		<i>R.2.1: Les conventions minières sont publiées</i>							0	0	0	0		
2.1.1.1	Transmettre trimestriellement les titres et autorisations (décrets et arrêtés) au SP-ITIE pour publication			X	X	X	X	X	X				0	Budget national	DGCM
2.1.1.2	Publier trimestriellement les titres et autorisations (décrets et arrêtés) sur le site web de l'ITIE-BF			X	X	X	X	X	X	0	0	0	0	Budget national	SP-ITIE
2.1.2	<i>Action 2.1.2: Suivi des titres miniers et autorisations</i>		<i>R.2.2: Les conventions minières sont suivies</i>							55 000 000	0	0	55 000 000		
2.1.2.1	Réaliser l'audit technique du système					X	X			50 000 000			50 000 000	Budget national	DGCM

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable	
				2020				20	20	2020	2021	2022				
				T1	T2	T3	T4	1	2							
	informatique du cadastre minier															
2.1.2.2	Elaborer un manuel de procédure de gestion des titres miniers et autorisations				X	X	X				5 000 000			5 000 000	Budget national	DGCM
<b>2.1.3</b>	<b>Action 2.1.3 : Renforcement des capacités</b>		<b>R.2.3: Les capacités des acteurs sont renforcées</b>								<b>97 000 000</b>	<b>60 000 000</b>	<b>60 000 000</b>	<b>217 000 000</b>		
2.1.3.1	Organiser une campagne de sensibilisation sur les textes portant gestion des titres miniers et autorisations			X	X	X	X				37 000 000			37 000 000	Budget national	DGCM
2.1.3.2	Suivre la mise en œuvre de dix (10) PGES dans les mines industrielles et semi-mécanisées			X	X	X	X	X	X		40 000 000	40 000 000	40 000 000	120 000 000	Budget national	BUNEE
2.1.3.3	Inspecter dix (10) mines industrielles et semi-mécanisées			X	X	X	X	X	X		20 000 000	20 000 000	20 000 000	60 000 000	Budget national	BUNEE

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable
				2020				20	20	2020	2021	2022			
				T1	T2	T3	T4	1	2						
2.1.4	<i>Action 2.1.4 : Création d'un cadre juridique et institutionnel pour la divulgation de la propriété réelle des entreprises</i>		<i>R.2.4: Un cadre juridique et institutionnel pour la divulgation de la propriété réelle des IE est créé</i>							17 395 000	2 000 000	15 000 000	34 395 000		
2.1.4.1	Elaborer un décret portant divulgation de la PE				X					3 000 000			3 000 000	Budget national	GMP
2.1.4.2	Mettre en place le registre des propriétaires réels des sociétés minières							X		0	2 000 000	15 000 000	17 000 000	Budget national	SP-ITIE
2.1.4.3	Organiser un atelier d'échange avec les entreprises extractives sur la PE				X					1 000 000			1 000 000	Budget national	SP-ITIE
2.1.4.4	Renforcer les capacités des collèges de l'administration et des sociétés minières sur la PE					X				13 395 000	0	0	13 395 000	USAID	SP-ITIE

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable	
				2020				20	20	2020	2021	2022				
				T1	T2	T3	T4	1	2							
3	Axe 3 : Suivi de la recherche et de la production	Exigence 3									889 445 655	1 532 574 706	1 207 508 578	3 629 528 939		
3.1	<b>Objectif 3.1 : Renforcer la transparence à travers le suivi de la production minière</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	889 445 655	1 532 574 706	1 207 508 578	3 629 528 939		
3.1.1	<i>Action 3.1.1 : Divulgence des activités de recherche et de la production</i>		<i>R.3.1: Les activités de prospection et de productions sont divulguées</i>								837 914 805	1 471 337 686	1 136 424 154	3 445 676 645		
3.1.1.1	Participer à trois (03) réunions de la Commission nationale des mines			X	X	X	X				0			0	Budget national	DGMG
3.1.1.2	Controler 10 comptoirs d'achat d'or			X	X	X	X				500 000			500 000	Budget national	DGMG
3.1.1.3	Organiser quatre (04) réunions de la Commission Technique d'Agrément CTACO (commission technique)			X	X	X	X				2 000 000			2 000 000	Budget national	DGMG

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable	
				2020				20	20	2020	2021	2022				
				T1	T2	T3	T4	1	2							
	d'agrément pour la commercialisation de l'or)															
3.1.1.4	Suivre et contrôler les activités de soixante (60) sites d'exploitation de substances de carrières				X	X	X	X	X		15 000 000	15 000 000	15 000 000	45 000 000	Budget national	DGC
3.1.1.5	Divulguer en ligne les quantités (poids brut) et valeurs à l'exportation de minerais produits et exportés			X	X	X	X	X	X		0	0	0	0	Budget national	DGD
3.1.1.6	Poursuivre les activités d'inventaires de vingt (20) sites des pierres ornementales du Burkina Faso				X	X	X	X	X		15 000 000	12 000 000	12 000 000	39 000 000	Budget national	DGC
3.1.1.7	Identifier mille cinq cents (1 500) artisans miniers par la délivrance des cartes d'artisans miniers				X	X	X	X	X		68 058 805	74 864 686	82 351 154	225 274 645	Budget National	ANEEMAS
3.1.1.8	Formaliser la gestion de 20				X	X	X	X	X		16 300 000	32 600 000	65 200 000	114 100 000	Budget National	ANEEMAS

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable	
				2020				20	20	2020	2021	2022				
				T1	T2	T3	T4	1	2							
	sites artisanaux par la signature de conventions															
3.1.1.9	Élaborer un plan d'intervention quinquennal de l'ANEEMAS assorti d'un plan d'actions				X	X	X				40 000 000		40 000 000	Budget National	ANEEMAS	
3.1.1.10	Contrôler les anomalies mises en évidence par les différents levés régionaux			X	X	X	X	X	X		40 000 000	400 000 000	400 000 000	840 000 000	Budget National	BUMIGEB
3.1.1.11	Réaliser des études des minéralisations liées aux intrusifs granitiques			X	X	X	X	X	X		25 000 000	25 000 000	25 000 000	75 000 000	Budget national	BUMIGEB
3.1.1.12	Développer des techniques d'extraction, de traitements et de transformation de substances de carrières et minéraux industriels à moindre coûts			X	X	X	X	X	X		15 000 000	15 000 000	15 000 000	45 000 000	Budget national	BUMIGEB
3.1.1.13	Rechercher et cartographier des gîtes de substances de carrières par Région			X	X	X	X	X	X		43 750 000	70 567 000	70 567 000	184 884 000	Budget national	BUMIGEB

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable		
				2020				20	20	2020	2021	2022					
				T1	T2	T3	T4	1	2								
3.1.1.14	Faire des contrôles géologiques et géophysiques au sol des anomalies aérospectrométriques (uranium) sur l'ensemble du territoire					X	X	X	X			451 306 000	451 306 000	451 306 000	1 353 918 000	Budget national	BUMIGEB
3.1.1.15	Elaborer un code pétrolier et ses textes d'application					X	X	X				75 000 000	25 000 000		100 000 000	Budget national	BUMIGEB
3.1.1.16	Diffuser l'information géo scientifique (publication en ligne)				X	X	X	X	X			30 000 000	350 000 000		380 000 000	Budget national	BUMIGEB
3.1.1.17	Organiser un atelier d'échanges à l'endroit des sociétés minières sur l'opérationnalisation de la déclaration par projet				X		X					1 000 000	0	0	1 000 000	Budget national	SP-ITIE
3.1.2	<b>Action 3.1.2 : Renforcement des capacités des acteurs</b>		<b>R.3.2: Les capacités des acteurs sont renforcées</b>									51 530 850	61 237 020	71 084 424	183 852 294		

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable	
				2020				20	20	2020	2021	2022				
				T1	T2	T3	T4	1	2							
3.1.2.1	Organiser deux (02) sorties de sensibilisation des petits exploitants de substances de carrières sur la réglementation				X		X	X	X		10 500 000	12 000 000	12 000 000	34 500 000	Budget national	DGC
3.1.2.2	Organiser des campagnes de sensibilisation sur les bonnes pratiques en matière d'exploitation minière artisanale sur trente (30) sites				X	X	X	X	X		41 030 850	49 237 020	59 084 424	149 352 294	Budget National	ANEEMAS
4	<b>Axe 4 : Collecte des revenus</b>	<b>Exigence 4</b>									229 158 350	14 000 000	14 000 000	257 158 350		
4.1	<b>Objectif 4.1 : Déterminer la contribution du secteur minier dans la mobilisation des recettes propres de l'Etat</b>	-	-	-	-	-	-	-	-		229 158 350	14 000 000	14 000 000	257 158 350		

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable	
				2020				20	20	2020	2021	2022				
				T1	T2	T3	T4	1	2							
4.1.1	<i>Action 4.1.1 : Amélioration de la qualité des rapports ITIE</i>		<i>R.4.1: La qualité des rapports ITIE est améliorée</i>								7 000 000	14 000 000	14 000 000	35 000 000		
4.1.1.1	Organiser un atelier d'examen des rapports provisoires de Cadrage et de Conciliation du rapport ITIE				X	X			X	X	7 000 000	14 000 000	14 000 000	35 000 000	Budget national	SP-ITIE
4.1.2	<i>Action 4.1.2 : Renforcement des capacités des acteurs</i>		<i>R.4.2: Les capacités des acteurs sont renforcées</i>								222 158 350	0	0	222 158 350		
4.1.2.1	Conduire une étude sur le potentiel fiscal du sous-secteur minier artisanal (y compris les comptoirs)					X	X				21 822 400	0	0	21 822 400	DANIDA	DGI
4.1.2.2	Elaborer des textes spécifiques portant régime fiscal des entreprises minières artisanales					X	X				10 742 400	0		10 742 400	DANIDA	DGI

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable		
				2020				2021	2022	2020	2021	2022					
				T1	T2	T3	T4	1	2								
4.1.2.3	Mettre à jour la cartographie des risques relatifs au secteur minier pour prendre en compte le code minier de 2015 et concevoir un plan de mitigation					X	X					28 022 400	0	0	28 022 400	DANIDA	DGI
4.1.2.4	Concevoir un manuel de procédures en matière de contrôle et d'audit fiscal basé sur les risques appliqué au secteur minier					X	X	X				40 442 400	0	0	40 442 400	DANIDA	DGI
4.1.2.5	Former les cadres en matière de contrôle et audit appliqué au secteur minier (comptabilité minière, évaluation des actifs, montages financiers de contrats, prix de transferts exonérations, remboursements crédits TVA)							X				111 861 750	0	0	111 861 750	DANIDA	DGI
4.1.2.6	Former dix experts sur la				X							7 182 000	0	0	7 182 000	USAID	SP-ITIE

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable	
				2020				20	20	2020	2021	2022				
				T1	T2	T3	T4	1	2							
	Norme ITIE 2019															
4.1.2.7	Former les agents de l'ANEEMAS sur la Norme ITIE 2019					X					2 085 000	0	0	2 085 000	USAID	SP-ITIE
5	<b>Axe 5 : Affectations des revenus</b>	<b>Exigence 5</b>									31 000 000	0	0	31 000 000		
5.1	<b>Objectif 5.1 : Rendre compte de l'utilisation des revenus</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31 000 000	0	0	31 000 000		
5.1.1	<i>Action 5.1.1 : Collecte des informations sur l'utilisation des revenus</i>		<i>R.5.1:Les informations sur l'utilisation des revenus sont collectées</i>								31 000 000	0	0	31 000 000		
5.1.1.1	Publier les rapports de répartition des montants dûs au titre du fonds minier de développement local					X					0	0	0	0	Budget national	SP-ITIE
5.1.1.2	Réaliser une étude sur la contribution de l'exploitation minière artisanale										31 000 000	0	0	31 000 000	Ambassade France	ANEEMAS

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable	
				2020				2021	2022	2020	2021	2022				
				T1	T2	T3	T4	1	2							
	au développement local															
6	<b>Axe 6 : Dépenses sociales et économiques</b>	<b>Exigence 6</b>									123 955 000	473 200 000	471 100 000	1 068 255 000		
6.1	<b>Objectif 6.1 : Améliorer les conditions de vie des populations</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	123 955 000	473 200 000	471 100 000	1 068 255 000		
6.1.1	<i>Action 6.1.1 : Divulguation des informations relatives aux contributions sociales et environnementales du secteur minier à l'amélioration des conditions de vie des populations</i>		<i>R.6.1: Les informations relatives aux contributions sociales et environnementales des secteurs miniers sont divulguées</i>								79 600 000	86 600 000	94 500 000	260 700 000		
6.1.1.1	Faire l'état des lieux de la qualité de l'environnement			X	X	X	X	X	X		21 000 000	36 000 000	51 000 000	108 000 000	Budget National	ANEEMAS

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable	
				2020				20	20	2020	2021	2022				
				T1	T2	T3	T4	1	2							
	(sol, eaux et air) sur dix (10) sites dans la région des Hauts-Bassins, la Boucle du Mouhoun et des Cascades.															
6.1.1.2	Planifier et effectuer des sorties de contrôle sur treize (13) sites miniers industriels			X	X	X	X	X	X		<b>3 000 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>9 000 000</b>	<b>Budget national</b>	<b>ONASSIM</b>
6.1.1.3	Planifier et effectuer des sorties de contrôle sur cinq (05) sites miniers semi-mécanisés				X	X	X	X	X		<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>6 000 000</b>	<b>Budget national</b>	<b>ONASSIM</b>
6.1.1.4	Planifier et effectuer des sorties de contrôle sur trente (30) sites miniers artisanaux				X	X	X	X	X		<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>30 000 000</b>	<b>Budget national</b>	<b>ONASSIM</b>
6.1.1.5	Participer à la mise en place de cinq (05) comités locaux de suivi (CSL)			X	X	X	X	X	X		<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>Budget national</b>	<b>ONASSIM</b>
6.1.1.6	Prendre part aux rencontres de concertation de			X	X	X	X	X	X		<b>3 000 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>9 000 000</b>	<b>Budget national</b>	<b>ONASSIM</b>

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable	
				2020				20	20	2020	2021	2022				
				T1	T2	T3	T4	1	2							
	dix (10) comités locaux de suivi (CSL)															
6.1.1.7	Apporter un appui financier à 90 adolescentes issues des sites d'orpaillages et déjà formées pour la réalisation d'AGR			X	X	X	X				5 400 000	6 000 000	6 600 000	18 000 000	Banque mondiale	DGESS/MFSNF AH
6.1.1.8	Organiser 100 sorties d'identification et de retrait des enfants sur les sites d'orpaillage dans les régions du Centre Nord, Sud Ouest, Sahel, Centre Ouest, Plateau Central, Est			X	X	X	X				7 200 000	8 100 000	8 400 000	23 700 000	Banque mondiale	DGESS/MFSNF AH
6.1.1.9	Placer en apprentissage et à l'école 80 enfants retirés des sites d'orpaillage dans les régions du Centre Nord, Sud Ouest, Sahel, Centre Ouest, Plateau Central, Est			X	X	X	X				7 500 000	8 000 000	10 000 000	25 500 000	Banque mondiale	DGESS/MFSNF AH

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable	
				2020				20	20	2020	2021	2022				
				T1	T2	T3	T4	1	2							
6.1.1.10	Réaliser une étude sur la prise en compte des droits humains à l'endroit de six entreprises extractives et de cimenterie au BF			X	X	X	X				20 000 000	10 000 000	30 000 000	Budget national	DGESS/MDHPC	
6.1.2	<b>Action 6.1.2 : Renforcement des capacités des acteurs</b>		<b>R.6.1.2: Les capacités des acteurs sont renforcées</b>								44 355 000	386 600 000	376 600 000	807 555 000		
6.1.2.1	Appuyer l'insertion socio-professionnelle des femmes du site d'orpaillage de Yéou, commune de Bouroum, région du Centre Nord										5 122 000	0	0	5 122 000	AMBASSADE de France - NORGOLD	AFEMIB
6.1.2.2	Analyser des rapports d'études d'impacts environnementaux et sociaux					X					6 433 000			6 433 000	USAID	ORCADE
6.1.2.3	Organiser des séminaires de formation et de sensibilisation dans les régions minières sur les						X	X	X		5 000 000	30 000 000	25 000 000	60 000 000	PADDSEM CECI ABSM	ABSM

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable
				2020				20	20	2020	2021	2022			
				T1	T2	T3	T4	1	2						
	bonnes pratiques en matière de fourniture de biens et services														
6.1.2.4	Organiser la journée du fournisseur minier du Burkina Faso					X		X	X	7 500 000	30 000 000	30 000 000	67 500 000	PADDSEM ABSM	ABSM
6.1.2.5	Former les fournisseurs miniers sur les standards et les exigences des sociétés minières en matière de qualité de biens et services				X	X	X	X	X	7 500 000	250 000 000	250 000 000	507 500 000	PADDSEM ABSM	ABSM
6.1.2.6	Organiser trois causeries éducatives au profit des orpailleurs sur leur contribution à la promotion de la cohésion sociale						X	X	X	2 500 000	4 800 000	4 800 000	12 100 000	Budget national	DGESS/MDHPC
6.1.2.7	Organiser trois (03) sessions de formation dans les zones abritant les sites miniers au profit des membres du comité de suivi et						X			7 300 000	11 800 000	11 800 000	30 900 000	Budget national	DGESS/MDHPC

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable	
				2020				20	20	2020	2021	2022				
				T1	T2	T3	T4	1	2							
	de liaison dans le secteur des mines sur la prévention et la gestion des conflits miniers															
6.1.2.8	Organiser les fournisseurs en association en vue d'accroître le développement du membership et former les dirigeants de l'ABSM dans les régions minières						X	X	X		3 000 000	60 000 000	55 000 000	118 000 000	PADDSEM CECI ABSM	ABSM
7	<b>Axe 7: Résultats et impacts</b>	<b>Exigence 7</b>									222 607 861	181 238 000	130 900 000	534 745 861		
<b>7.1</b>	<b>Objectif 7.1 : Réaliser des progrès dans la mise en œuvre de l'ITIE au BF</b>	-	-	-	-	-	-	-	-		222 607 861	181 238 000	130 900 000	534 745 861		
7.1.1	<i>Action 7.1.1 : Renforcement du débat public sur la gestion du secteur minier</i>		<i>R.7.1: Le débat public sur la gestion du secteur minier est renforcé</i>								111 831 961	101 238 000	50 900 000	263 969 961		
7.1.1.1	Simplifier les rapports ITIE					X	X				5 000 000	3 500 000	3 500 000	12 000 000	Budget national	SP-ITIE

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable		
				2020				20	20	2020	2021	2022					
				T1	T2	T3	T4	1	2								
7.1.1.2	Traduire les rapports ITIE en sept (07) langues nationales					X	X					8 000 000	6 000 000	7 000 000	21 000 000	Budget national	SP-ITIE
7.1.1.3	Editer les rapports ITIE simplifiés en français et en langues nationales					X	X					9 000 000	6 000 000	6 000 000	21 000 000	Budget national	SP-ITIE
7.1.1.4	Disséminer les Rapports ITIE					X	X					15 000 000	17 000 000	17 000 000	49 000 000	Budget national	SP-ITIE
7.1.1.5	Organiser des activités de dissémination lors de la SAMAO et de la Fête de l'Indépendance					X	X					2 000 000	1 500 000	1 500 000	5 000 000	Budget national	SP-ITIE
7.1.1.6	Assurer la divulgation systématique de données ouvertes sur le secteur minier au Burkina Faso			X	X	X	X					5 000 000	5000000	5000000	15 000 000	Budget national	SP-ITIE
7.1.1.7	Publier des articles dans la presse écrite, en ligne, audio visuel et sur le site web sur "les femmes dans lesecteur minier au Burkina Faso"			X	X							900 000	900000	900000	2 700 000	AJM	AJM

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable	
				2020				20	20	2020	2021	2022				
				T1	T2	T3	T4	1	2							
	à la faveur de la commémoration de la journée internationale de la femme le 8 mars															
7.1.1.8	Tenir des séances de dissémination des rapports ITIE sexo spécifiques dans communes minières au profit des femmes et organisations de femmes						X				7 500 000			7 500 000	PCQVP International 1	PCQVP-BF
7.1.1.9	Réaliser une étude sur la dimension de genre dans la mise en œuvre de l'ITIE dans les communes abritant les Industries Extractives					X	X				7 500 000			7 500 000	PCQVP International 1	PCQVP-BF
7.1.1.10	Faire une analyse Genre des 3 derniers rapport de conciliation rapports ITIE (2018-2019-2020)						X	X				40 000 000		40 000 000	PCQVP International 1	PCQVP-BF
7.1.1.11	Assurer le suivi citoyen du fonds					X					4 000 000			4 000 000	CGD	CGD

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable	
				2020				20	20	2020	2021	2022				
				T1	T2	T3	T4	1	2							
	minier de développement local															
7.1.1.12	Produire et diffuser un rapport citoyen d'analyse sur le Fonds minier de développement local					X		X			4 818 000	4 818 000		9 636 000	Oxfam	ORCADE
7.1.1.13	Analyser les mécanismes des revenus miniers						X	X			2 520 000	2 520 000		5 040 000	DIAKONIA	ORCADE
7.1.1.14	Organiser une conférence publique de 60 personnes sur les mécanismes de gestion des revenus miniers						X				3 691 000			3 691 000	DIAKONIA	ORCADE
7.1.1.15	Organiser une conférence publique sur le rapport d'analyse des permis de recherche						X				3 691 000			3 691 000	DIAKONIA	ORCADE
7.1.1.16	Organiser une conférence publique sur le rapport d'analyse des conventions minières						X				3 691 000			3 691 000	DIAKONIA	ORCADE
7.1.1.17	Organiser une conférence publique sur le rapport d'analyse						X				3 691 000			3 691 000	DIAKONIA	ORCADE

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable	
				2020				20	20	2020	2021	2022				
				T1	T2	T3	T4	1	2							
	du Fonds minier de développement local															
7.1.1.18	Organiser une émission radiophonique sur le processus ITIE						X				2 000 000	2000000	3000000	7 000 000	Budget national	SP-ITIE
7.1.1.19	Réaliser une émission télévisuelle sur la contribution des femmes dans le secteur minier						X				2 500 000	0	0	2 500 000	CMB	AFEMIB
7.1.1.20	Réaliser dix (10) émissions radiophoniques de sensibilisation sur le fonds minier de développement local : gestion et fonctionnement.					X	X				950 000	0	0	950 000	DIAKONIA	RAJ
7.1.1.21	Organiser cinq (05) Espaces de dialogue et d'interpellation entre les sociétés minières et les communautés locales				X						2 667 461	0	0	2 667 461	DIAKONIA	RAJ
7.1.1.22	Organiser un symposium national sur la contribution des			X							2 712 500	0	0	2 712 500	DIAKONIA	RAJ

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable	
				2020				20	20	2020	2021	2022				
				T1	T2	T3	T4	1	2							
	mines au développement local															
7.1.1.23	Oragner une campagne de plaidoyer en vue de l'adoption et de la mise en application des textes d'application des articles 101 et 102 du code minier de 2015			X	X	X	X	X	X		15 000 000	10 000 000	5 000 000	30 000 000	CECI ABSM	ABSM
7.1.1.24	Disséminer les Rapports ITIE							X	X			2 000 000	2 000 000	4 000 000	CMB	CMB
7.1.2	<b>Action 7.1.2 : Planification et suivi de la mise en œuvre de l'ITIE</b>		<b>R.7.2: La mise en œuvre de l'ITIE est planifiée et suivie</b>								92 000 000	73 500 000	73 500 000	239 000 000		
7.1.2.1	Elaborer le rapport d'avancement de l'ITIE-BF			X	X			X	X		3 500 000	7 000 000	7 000 000	17 500 000	Budget national	SP-ITIE
7.1.2.2	Elaborer le plan d'action triennal de l'ITIE-BF			X	X			X	X		3 500 000	6 500 000	6 500 000	16 500 000	Budget national	SP-ITIE
7.1.2.3	Elaborer les rapports ITIE			X	X	X		X	X		85 000 000	60 000 000	60 000 000	205 000 000	Budget national	SP-ITIE

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable	
				2020				2021	2022	2020	2021	2022				
				T1	T2	T3	T4	1	2							
7.1.3	<i>Action 7.1.3 Organisation de la Validation du processus ITIE BF</i>		<i>R.7.3: La validation du processus ITIE est organisée</i>								6 500 000	6 500 000	6 500 000	19 500 000		
7.1.3.1	Elaborer le rapport d'auto-validation de l'ITIE-BF				X	X	X				6 500 000	6 500 000	6 500 000	19 500 000	Budget national	SP-ITIE
7.1.4	<i>Action 7.1.4 : Publication à la source des documents d'informations financières</i>		<i>R.7.1.4: Les documents d'informations financières sont publiés à la source</i>								0	0	0	-		
7.1.4.1	Divulguer à la source à partir des systèmes informatisés et en temps réel les paiements des entreprises minières			X	X	X	X	X	X		0	0		0	Budget national	DGD
7.1.4.2	Divulguer à la source à partir des systèmes informatisés et en temps réel les			X	X	X	X	X	X		0	0		0	Budget national	DGTCP

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable
				2020				20	20	2020	2021	2022			
				T1	T2	T3	T4	1	2						
	payements des entreprises minières														
7.1.4.3	Finaliser et publier l'inventaire du portefeuille titres de l'Etat									0	0		0	Budget national	DGTCP
7.1.5	<b>Action 7.1.5 Renforcement des capacités des acteurs</b>		<b>R.7.1.5: Les capacités des acteurs sont renforcées</b>							12275900	-		12 275 900		
7.1.5.1	Former les journalistes sur la Norme ITIE 2019					X				2 580 000	0		2 580 000	USAID	SP-ITIE
7.1.5.2	Organiser un atelier de formation sur les techniques de lecture d'un rapport ITIE					X				3 120 000			3 120 000	USAID	ORCADE
7.1.5.3	Former 30 membres du Comité de veille citoyenne sur les techniques de suivi de la mise en œuvre du fonds minier de développement					X		X		2 341 900			2 341 900	Oxfam	ORCADE

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous- programme	Exigence/ITIE	Résultats attendus	Programmation Physique						Programmation Financière			Total PAP 2020-2022	Source de Financement	Structure responsable	
				2020				2	2	2020	2021	2022				
				T 1	T 2	T 3	T 4	0 1	0 2							
	local															
7.1.5.4	Former les cadres du SP-ITIE sur la communication digitale					X					4 234 000	0	0	4 234 000	USAID	SP-ITIE
<b>TOTAL</b>											<b>1 742 756 866</b>	<b>2 304 012 706</b>	<b>1 932 008 578</b>	<b>5 978 778 150</b>		

## ANNEXE 2 : NOTE SUR L'ELABORATION DU PLAN D'ACTION 2020-2022

Le Groupe multipartite de l'ITIE-BF s'est inspiré de la note 2 de la Norme ITIE 2016 relative à l'exigence 1.5 pour l'élaboration de son plan de travail triennal 2020-2022. De ce fait, le Groupe multipartite a tenu à ce que le plan de travail soit entièrement chiffré et compatible avec les échéances de déclaration et de Validation de l'ITIE fixées par le Conseil d'administration de l'ITIE.

L'élaboration du plan de travail a été menée sur financement du budget de l'Etat et a consisté à la relecture et à la mise à jour du plan d'action 2019-2021 pour tenir compte des priorités du moment des recommandations de la validation et rapports ITIE. Ce plan a tenu compte également des thématiques telles que la propriété réelle des entreprises minières, la divulgation systématique des données, et la publication des contrats. Les notions de genre, de droits humains et de l'environnement ont été intégrées dans le respect des exigences de la Norme ITIE 2019.

La méthode utilisée fut inclusive et participative. Elle a impliqué toutes les parties prenantes intervenant dans le secteur minier (OSC, administration, sociétés minières) en vue de disposer d'un document consensuel pour la bonne gouvernance des ressources extractives.

Une réunion de cadrage a eu lieu le 26 Février 2020 à Ouagadougou. Elle a regroupé les parties prenantes intervenant dans le processus ITIE y compris ceux qui ne sont pas membres du comité de pilotage. Elle a consisté à faire un échange sur la mise en œuvre de la Norme ITIE au Burkina Faso, les recommandations de la validation, les exigences de la Norme 2019 relatives à l'élaboration du plan de travail.

Ensuite, il y a eu une phase de collecte de données en vue de la tenue d'un atelier d'élaboration du premier draft qui devrait se tenir du 16 au 22 mars 2020 à Koudougou. Pour des raisons sanitaires liées à la pandémie de la maladie à Corona virus, cette mission a été annulée. Pour respecter les mesures sanitaires recommandées par le gouvernement notamment la distanciation sociale, le SP-ITIE a redéfini un processus d'élaboration du plan d'action en quatre (04) étapes :

- première étape : audition des parties prenantes

Les parties prenantes sont passées à tour de rôle devant l'équipe du SP-ITIE pour échanger sur leurs activités de 2020-2022. Les activités de chaque acteur ont été présentées, examinées, reformulées et les plus pertinentes ont été retenues pour le plan d'action. Cette étape qui a duré du 30 avril au 04 mai 2020 a permis de collecter toutes les informations nécessaires à l'élaboration du plan d'action.

- deuxième étape : élaboration de l'avant-projet de plan d'action

Les données collectées ont permis la rédaction de l'avant-projet du plan d'action par l'équipe du SP-ITIE du 05 au 08 mai 2020.

- troisième étape : finalisation du projet du plan d'action

L'avant-projet du plan d'action a été amendé en plénière le 13 mai 2020 par les parties prenantes.

- quatrième étape : adoption du plan d'action

Le Comité de pilotage a amendé et adopté le Plan d'action le 09 juin 2020.

## **I. TACHES MENEES**

L'élaboration du plan de travail s'est faite par étape à travers les tâches suivantes :

- 1) - collecter les plans d'action des parties prenantes et des structures concernées par le secteur minier ;
  - répertorier les recommandations entrant dans la mise en œuvre de l'ITIE et la bonne gouvernance dans le secteur minier ;
  - répertorier les recommandations du rapport de validation, des rapports ITIE et du rapport annuel d'avancement 2019 à mettre en œuvre ;
  - passer en revue la Norme ITIE et ses principes, de même que le PNDES, la POSEM;
- 2) - extraire de ces documents les priorités nationales, afin de définir la vision, l'objectif et les axes stratégiques du plan d'action ;
  - extraire des plans d'action des différentes parties prenantes, les activités programmées pour être mises en œuvre sur la période 2020-2022, leur coût, et les sources de financement ;
- 3) mettre à jour le plan d'action 2019-2021 par la prise en compte de toutes les nouvelles données collectées et définir le schéma de mise en œuvre du plan d'action ;
- 4) présenter un plan de travail entièrement chiffré et compatible avec les échéances de déclaration et de validation fixées par le Conseil d'administration de l'ITIE.

## **DOCUMENTATION UTILISEE**

- NORME ITIE 2019 ;
- Notes ITIE 2, 3, 4, 5,7, 14, 18, 20, 21, 22, 27 ;
- PNDES ;
- POSEM ;
- Plans d'action des différentes structures ;
- Rapport de validation ;
- Plan d'action 2019-2021 de l'ITIE-BF ;
- Rapport de conciliation ITIE BF 2017 ;

### ANNEXE 3 : STRUCTURES CONSULTEES<sup>5</sup>

Groupe	Structures
ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE	ABSM
	AJB
	AFEMIB
	AJM
	ARBF
	CONAPEM
	CGD
	PCQVP
	RENLAC
	RESEAU AFRIQUE JEUNESSE
ADMINISTRATION	BUREAU NATIONAL DES EVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES
	BNAF
	DGESS MMC
	DGESS MINEFID
	DGESS Energie
	DGESS/MDHPC
	DGESS/MFSNFAH
	DGESS MEEVC
	DIRECTION GENERALE DES DOUANES (DGD)
	DIRECTION GENERALE DES IMPOTS (DGI)
	DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE
	DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA REGLEMENTATION INDUSTRIELLE AU MINISTERE DU COMMERCE
	DIRECTION GENERALE DES MINES, DE LA GEOLOGIE (DGMG)
DIRECTION GENERALE DES CARRIERES (DGC)	

<sup>5</sup> Il s'agit des différentes structures qui ont intervenu dans le processus d'élaboration et de validation du Plan d'action de l'ITIE-BF.

<b>Groupe</b>	<b>Structures</b>
	DIRECTION GENERALE DU CADASTRE MINIER
	INSPECTION DES MINES DU MMC
	PERCEPTEUR SPECIALISE DES MINES
SOCIETE D'ETAT ET ENTREPRISES ETATIQUES	ANEEMAS
	BUMIGEB
	ONASSIM
SOCIETES MINIERES	BISSAGOLD
	CHAMBRE DES MINES
	ESSAKANE SA
	SEMAFO BURKINA FASO
<b>TOTAL</b>	34

#### ANNEXE 4 : EQUIPE DE REDACTION

<b>Groupe</b>	<b>Structures</b>	<b>Nom et prénoms</b>
ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE	AFEMIB	AOUMSAORE Annonciata
	ORCADE	HIEN Jonas
	PCQVP	PIOUPARE Françoise
	RENLAC	ZOUNGRANA Etienne
ADMINISTRATION	BUREAU NATIONAL DES EVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES (BUNEE)	ZANGA Rasmade
	DIRECTION GENERALE DES DOUANES (DGD)	ZOUNGRANA François
	DIRECTION GENERALE DES IMPOTS (DGI)	SAWADOGO Youssoufou
	DIRECTION GENERALE DES MINES, DE LA GEOLOGIE (DGMG)	DABIRE L. Marc
	DIRECTION GENERALE DES CARRIERES (DGC)	KIENTTEGA Saïdou
	DIRECTION GENERALE DU CADASTRE MINIER	DODBZANGA Tousma
	PERCEPTEUR SPECIALISE DES MINES	COMPAORE Clarisse
SOCIETES MINIERES	ESSAKANE SA	KERE Kalil
SECRETARIAT PERMANENT DE L'ITIE	SECRETARIAT PERMANENT DE L'ITIE	ZIDA/THIOMBIANO Alice
	SAF	OUERMI Ouahabou
	DESEV	NIKIEMA A. Aristide
		KOENOU A. Kassoum
		BONEGO A. Boris
	DEMO	DABIRE B. Guillaume
		OUEDRAOGO L. Barthélémy
		TIENDREBEOGO W. Julien
	DCIP	COMPAORE Awa
CCI-SE	HIEN T. Bonaventure	
<b>TOTAL</b>		<b>22</b>